

Objectifs de la formation en Licence

Le programme du premier cycle en Sciences juridique administrative et politique vise un double but :

- au prime abord, il vise à constituer une culture générale qui doit permettre à chaque étudiant et étudiante, l'étude critique des phénomènes juridiques.

- En second lieu, ce programme a pour objet essentiel d'initier à l'étude du droit :

La formation juridique fondamentale

L'enseignement de certaines matières juridiques (droit constitutionnel, droit pénal, droit administratif)

- Un encadrement des étudiants est assuré pour les principales matières :

- apprentissage d'une méthode d'études et de l'esprit critique

- développement des aptitudes à rédiger, discuter et exposer.

Le titulaire de la licence en droit public sera compétent :

- pour identifier des problèmes environnementaux, leur impact sur l'équilibre des écosystèmes

- pour savoir entre autres législations, celles qui correspondent aux questions posées par l'Administration, les collectivités territoriales et les Organisations non gouvernementales,

- Connaître, les sanctions applicables en cas de pollution ou de nuisances du point de vue du Droit positif et communautaire,

- Connaître les institutions relatives à l'environnement pour y apporter son expertise.

LICENCE DROIT PUBLIC

Objectif de la formation

Diplôme à caractère pluridisciplinaire ouvert aux titulaires du baccalauréat désireux d'acquérir une formation en droit public

Le titulaire de la licence en droit public sera compétent :

- Pour identifier des problèmes environnementaux,

- Leur impact sur l'équilibre des écosystèmes

- Pour savoir entre autres législations, celles qui correspondent aux questions posées par l'Administration, les collectivités territoriales et les

- Connaître, les sanctions applicables en cas de pollution ou de nuisances du point de vue du Droit positif et communautaire,

- Connaître les institutions relatives à l'environnement pour y apporter son